

## RESUME

Le Programme « Kandadji » de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la Vallée du Niger (P-KRESMIN) a pour objet la construction d'un barrage et de ses ouvrages annexes, l'aménagement et l'appui à la mise en valeur d'un périmètre irrigué de 45 000 ha le long du fleuve Niger, et la construction d'une centrale hydro-électrique de 130 MW de puissance installée. L'objectif global du Programme est de contribuer à réduire la pauvreté grâce à la régénération naturelle des écosystèmes fluviaux, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la couverture des besoins en énergie électrique.

La construction du barrage implique la création d'un réservoir de 297 km<sup>2</sup>, dont 290 km<sup>2</sup> se situent au Niger et 7 km<sup>2</sup> au Mali. Afin de limiter les impacts de la mise en eau du réservoir et de mieux les gérer, il a été décidé de procéder à la mise en eau du réservoir en deux étapes, soit à la cote d'exploitation 224 m dans un premier temps et ensuite à la cote 228 m. Ainsi, le phasage de la mise en eau du réservoir permet une diminution de 33% du nombre des personnes à déplacer en première phase (phase 2A) et retarde le déplacement total ou partiel de 9 villages ou tribus. De plus, en première phase, la mise en eau du réservoir n'aura aucun impact au Mali.

Afin d'identifier les impacts sociaux potentiels de procéder au déplacement des populations affectées en deux phases, une évaluation sociale a été effectuée dans le cadre de la préparation du Plan d'Action de Réinstallation de la deuxième vague<sup>1</sup>. Cette étude a examiné l'ensemble des risques liés au phasage, afin d'établir un plan de gestion des risques sociaux associés à l'aménagement du barrage en deux phases.

L'évaluation sociale a été réalisée dans le cadre d'une vaste consultation auprès des populations affectées par le projet de barrage. Des groupes de discussion ont été organisés dans chaque village de la zone de la future retenue selon des catégories socioprofessionnelles préalablement ciblées : autorités coutumières, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, groupements féminins et commerçants. Au total, plus de 2 500 personnes ont été rencontrées, dont 44% étaient des femmes.

La distinction entre les préoccupations liées directement à la réinstallation par rapport à celles liées au phasage a parfois été complexe. Les risques les plus significatifs sont les suivants :

- Crainte d'une diminution du commerce étant donné, entre autres, que les activités agricoles seront perturbées (possible diminution de la production vendue) et que la dynamique des échanges avec les insulaires, qui seront réinstallés sur les rives, pourrait être modifiée.

---

<sup>1</sup> Une première vague de réinstallation a déjà eu lieu, afin de libérer l'emprise requise pour la construction du barrage et des ouvrages connexes.

- Augmentation de l'insécurité car le phasage pourrait rendre plus vulnérables les populations qui seraient divisées de manière temporaire, surtout à cause de l'isolement. De plus, l'augmentation des distances à parcourir entre les sites et les terres agricoles représente un risque accru d'attaques et de banditisme.
- Obstacle créé par le réservoir dans deux situations principalement :
  - pour les ménages déplacés en phase 2A qui possèdent des terres non inondées en rive droite et qui auront de la difficulté à accéder à leurs terres.
  - pour les ménages déplacés en phase 2B dont les terres seront inondées en phase 2A et qui auront de la difficulté à accéder aux périmètres irrigués attribués.
- Perturbation de la cohésion sociale en cas de division des quartiers, d'éloignement des habitants déplacés en phase 2A et phase 2B pendant la période transitoire ou encore si la phase 2B tarde à se réaliser ou ne se réalise pas.
- Augmentation des conflits éleveurs–agriculteurs liée à l'éloignement des terres agricoles, de sorte que les agriculteurs déplacés auront de la difficulté à surveiller au quotidien les possibles dégâts des troupes d'animaux.
- Vulnérabilité aux attaques des hippopotames qui risquent de migrer vers des zones épargnées par la première mise en eau, à la recherche d'endroits peu profonds, et de se retrouver à proximité des populations non déplacées.
- Conflits liés à la pression sur les ressources naturelles qui seront convoitées par les différents acteurs économiques et possiblement surexploitées.
- Détérioration et difficulté d'accès aux services de base pour les populations déplacées en phase 2B.
- Augmentation des litiges entre exploitants et propriétaires fonciers pendant la phase transitoire, entre autres, pour l'exploitation des berges du nouveau réservoir.
- Crainte d'une multiplication de chefferies de village pendant la phase transitoire.

D'une manière générale, il a été observé que plus la période de transition entre les deux phases de réinstallation sera longue (plus de 5 ans), plus les risques identifiés sont importants. Le facteur temps est donc essentiel dans la gestion du phasage.

Les consultations menées dans le cadre de l'évaluation sociale ont également permis de connaître l'opinion des populations affectées par rapport à la construction d'une digue afin d'éviter le déplacement de la ville d'Ayorou. Les populations ont soulevé différentes objections dont les principales sont liées à la hauteur de la digue, aux difficultés d'accès au fleuve et au risque de bris qui pourraient conduire à inonder plusieurs quartiers d'Ayorou. De plus, l'étude de faisabilité d'une digue de protection à Ayorou a mis en évidence la problématique de l'évacuation des eaux des koris de la ville, des risques sanitaires et la nécessité de procéder au déplacement de quelques ménages pour construire la digue. Dans ce contexte, il est recommandé de ne pas construire de digue et plutôt d'envisager le phasage de la réinstallation à Ayorou par quartier, de façon à respecter l'unité sociale que représente chaque quartier.

Ainsi, les consultations publiques ont permis de valider une approche de phasage par quartier, en particulier à Ayorou. Afin d'atténuer les risques associés au phasage, la mise en œuvre des mesures suivantes est préconisée pendant la première phase de réinstallation :

- Une communication/information accrue et continue sur le déroulement de la réinstallation ;

- Une gestion des rives du futur réservoir, assurée par les commissions foncières de base ;
- L'aménagement des rives du réservoir de façon temporaire à Ayorou ;
- Des mesures de soutien aux moyens de subsistance, en particulier si les rendements agricoles prévus sur les nouveaux périmètres irrigués ne sont pas atteints ;
- Des mesures temporaires de gestion des îles qui seront créées à la cote 224 m et inondées à la cote 228 m ;
- Le renforcement de capacités sur la problématique d'insécurité.

De plus, si la période de transition entre les deux phases se prolonge au-delà de 2 ans, il faudra aménager l'ensemble des rives du réservoir à la cote 224 m pour minimiser les conflits potentiels. Au-delà d'une période de 5 ans, il sera alors nécessaire de prévoir l'aménagement en infrastructures publiques des villages non déplacés.

Plusieurs mesures d'atténuation des risques liés à la période de transition entre les deux phases de réinstallation sont incluses dans le plan d'action de réinstallation de la première phase, le PAR2A. Ces mesures totalisent 3,12 milliards de FCFA ou 5,4 millions de dollars américains. Si la période de transition se prolongeait et excédait 2 ans, l'aménagement des rives du réservoir coûterait 110 millions de FCFA de plus, ce qui porte le budget du PAR2A dédié aux mesures d'atténuation à 3,23 milliards de FCFA ou 5,6 millions de dollars américains.

En deuxième phase, les mesures d'atténuation prévues incluent une provision en cas de pertes de production agricole sur une période de plus d'un an (1,85 million de FCFA), le renforcement des capacités en matière de sécurité, ainsi qu'une provision pour réhabiliter ou aménager de nouvelles infrastructures dans les villages non déplacés (1,5 million de FCFA). Ces mesures qui font partie du PAR2B totalisent 3 353 millions de FCFA ou 5,8 millions de dollars américains.

En plus des mesures d'atténuation précédemment citées, les principales recommandations issues de l'évaluation sociale sont l'approche du déplacement par quartier pour les villages partiellement touchés par la mise en eau du réservoir à la cote 224 m, ainsi que la réduction de la durée de la période de transition entre les deux phases pour minimiser les risques.